

redevances ou en un pourcentage des bénéfices nets des mines en production. Depuis son entrée dans la Confédération le 31 mars 1949, Terre-Neuve a modifié l'impôt minier en conformité de ses obligations aux termes des accords entre le Dominion et les provinces sur la location de domaines fiscaux; il n'y existe pas d'autres formes d'impôt ni de redevance.

**Combustibles.**—Dans les provinces qui renferment des gisements de houille, la dimension des concessions de même que les conditions de travail et de location sont fixées par la loi. Dans le Québec, la concession minière ordinaire s'étend à toutes les substances minérales et à leur exploitation, mais le jalonnage pour le gaz naturel combustible, le sel, la houille, l'huile minérale ou le naphthe, ou les sables ferrugineux, peut embrasser 1,280 acres par concession. Des redevances sont prévues dans certains cas. Des lois ou des règlements régissent les méthodes de production. En ce qui concerne le pétrole et le gaz naturel, il faut habituellement d'abord obtenir un permis d'exploration ou une réserve. Au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique le détenteur du permis obtient d'ordinaire un bail, qu'il ait ou non fait une découverte. Au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta les frais d'exploration sont en partie imputables sur la première année de location. Dans d'autres provinces, sauf au Manitoba, la découverte de pétrole ou de gaz constitue ordinairement une condition préalable à l'obtention d'un bail ou d'une concession à l'égard d'une étendue déterminée; il faut ensuite pratiquer des forages et payer un loyer, des honoraires ou des redevances sur la production.

**Carrières.**—Les règlements concernant les carrières définissent l'étendue des exploitations et les conditions de location ou de concession. Dans les terrains privés du Québec, la carrière appartient au propriétaire; dans les terres de la Couronne, les droits appartiennent à la Couronne, mais on peut les obtenir conformément aux dispositions de la loi, quoiqu'il faille obtenir un permis spécial pour exploiter la tourbe et la marne.

On peut obtenir des exemplaires des lois et règlements, ainsi que d'autres renseignements en s'adressant aux autorités provinciales intéressées.

### Section 4.—Statistique de la production minérale

L'importance de la production minérale par rapport aux autres industries primaires au Canada est indiquée au chapitre XVI, tandis que le rôle qu'elle joue dans le commerce extérieur du pays est exposé au chapitre XXI.

#### Sous-section 1.—Valeur et volume de la production

La statistique de la valeur annuelle de la production minérale remonte à 1886; le tableau 1 indique la production totale de cinq ans en cinq ans depuis cette date jusqu'en 1945 et celle de chaque année subséquente. Ces chiffres ne sont pas absolument comparables durant toute la période à cause de légers changements apportés au calcul de la teneur métallique des minerais vendus et de la valeur des produits, mais ils indiquent les grandes lignes de l'activité de l'industrie.

La valeur de la production minérale depuis la fin de la seconde guerre mondiale a augmenté de façon phénoménale, ayant plus que triplé depuis 1947. La production a avancé de \$51.38 par habitant en cette année à \$137.01 en 1959. Bien qu'une partie de cette avance soit due à l'augmentation des prix, l'indice du volume de la production des mines a augmenté de 78.5 (1949 = 100) en 1947 à 251.6 en 1959 (voir tableau 4).

1.—Valeur de la production minérale, 1886-1959

Année	Valeur totale	Valeur par habitant	Année	Valeur totale	Valeur par habitant	Année	Valeur totale	Valeur par habitant
1886.....	10,221,255	2.23	1930.....	279,873,578	27.42	1951.....	1,245,483,595	88.33
1890.....	16,763,353	3.51	1935 <sup>1</sup> .....	312,344,457	28.80	1952.....	1,285,342,353	89.07
1895.....	20,506,917	4.08	1940.....	529,825,035	46.55	1953.....	1,336,303,503	90.40
1900.....	64,420,877	12.15	1945.....	498,755,181	41.32	1954.....	1,488,382,091	96.59
1905.....	69,078,999	11.51	1946.....	502,816,251	40.91	1955.....	1,795,310,796	114.37
1910.....	106,823,623	15.29	1947.....	644,869,975	51.38	1956.....	2,084,905,554	129.35
1915.....	137,109,171	17.18	1948.....	820,248,865	63.97	1957.....	2,190,322,392	132.03
1920.....	227,859,665	26.63	1949 <sup>2</sup> .....	901,110,026	67.01	1958.....	2,100,739,038	123.22
1925.....	226,583,333	24.38	1950.....	1,045,450,073	76.24	1959 <sup>2</sup> .....	2,389,683,279	137.01

<sup>1</sup> A compter de 1935, la prime d'égalisation du change à l'égard de l'or est incluse.

<sup>2</sup> La valeur de la production de Terre-Neuve est comprise à compter de 1949.